

La petite histoire du masque mortuaire d'**Henri Bourassa**, le fondateur du *Devoir* Page A 2

Le voyage de **Justin Trudeau** chez l'Aga Khan soumis à la commissaire à l'éthique Page A 3



www.ledevoir.com

# LE DEVOIR

Vol. CVIII N° 1

LE DEVOIR, LE MARDI 10 JANVIER 2017

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$

## TRUDEAU REMANIE SON CABINET



SEAN KILPATRICK LA PRESSE CANADIENNE

L'actuel titulaire des Affaires étrangères, Stéphane Dion, perdrait son poste, ce qui lui ouvrirait toutefois les portes de l'ambassade du Canada à Paris.

## Dion perdrait les Affaires étrangères

L'actuelle ministre du Commerce international, Chrystia Freeland, prendrait le relais

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Après seulement 14 mois au pouvoir, le premier ministre Justin Trudeau s'apprête à remanier son cabinet. Et le grand perdant de l'exercice pourrait bien être l'actuel ministre des Affaires étrangères, Stéphane Dion.

Selon les informations obtenues par *Le Devoir*, l'équipe politique de M. Dion est convoquée mardi matin, à 8 h 30, pour prendre connaissance des changements qui toucheront leur patron. Tout indique que M. Dion ne sera pas déplacé à l'intérieur du cabinet, mais en sera tout simplement exclu. Cette rétrogradation pourrait

toutefois ouvrir la porte à un poste enviable: celui d'ambassadeur du Canada à Paris, qui se libérera peu de temps après l'élection présidentielle de mai avec le départ de Lawrence Cannon, lui-même ancien ministre (conservateur) des Affaires étrangères.

«Il n'y a pas de poste plus prestigieux que celui de ministre des Affaires étrangères», rappelle une source. De fait, les précédents titulaires récents du poste l'ont perdu soit parce qu'ils ont perdu leur élection (Rob Nicholson, Lawrence Cannon, Pierre Pettigrew), soit parce qu'ils ont quitté la vie politique (John Baird, David Emerson). Toutefois, Maxime Bernier l'avait perdu en 2008 dans la foulée de l'affaire Julie Couillard. Il est revenu au cabinet trois ans plus

tard. Peter MacKay a perdu ce poste tout en restant au cabinet dans d'autres fonctions.

Selon *La Presse canadienne*, qui a la première annoncé la tenue d'un remaniement ministériel pour mardi, la gestion par M. Dion du dossier de la vente d'armes à l'Arabie saoudite expliquerait en partie ce départ. En coulisses, néanmoins, certains doutent de cette analyse et se demandent si le rapport personnel entre M. Dion et Justin Trudeau n'est pas aussi en jeu. Rappelons que, lorsque M. Trudeau est entré en politique, c'est Stéphane Dion qui dirigeait le Parti libéral du Canada. En 2007, M. Trudeau voulait se présenter dans le bastion libéral d'Outremont libéré

VOIR PAGE A 8 : REMANIEMENT

## L'aide à mourir en forte hausse

Les demandes ont plus que doublé en certains endroits

AMÉLIE DAOUST-BOISVERT

Après un an, l'aide médicale à mourir (AMAM) entre peu à peu dans les mœurs comme soin de fin de vie au Québec: le nombre de demandes s'accroît dans toutes les régions où les plus récentes données sont disponibles. Certaines ont même enregistré deux fois plus de demandes dans la deuxième moitié de 2016 que dans les six premiers mois d'application de la loi.

*Le Devoir* a compilé les statistiques des 11 établissements publics qui ont publié les données sur les soins de fin de vie de juin à décembre 2016. A eux seuls, ces établissements ont reçu presque autant de demandes pendant cette période que les 33 établissements publics du réseau entre décembre 2015 et juin 2016.

En effet, dans ces 11 établissements, 247 personnes ont fait une demande d'aide médicale à mourir pour la deuxième moitié de l'année, contre 253 entre décembre 2015 et juin 2016 pour tout le réseau de la santé. De ce nombre, 156 AMAM ont été administrées, contre 161 au total dans les six premiers mois de l'entrée en vigueur de la loi.

Les données de plusieurs établissements ne sont toujours pas disponibles, car les conseils d'administration doivent approuver les rapports.

### Des tendances

Ces données, quoique partielles, sont révélatrices de certaines tendances.

Parmi les établissements qui ont rendu leurs rapports publics, c'est le CHU de Québec (CHUQ) qui a reçu le plus de demandes, soit 48. Trente AMAM ont été administrées, ce qui représente un peu plus de 4% du nombre de patients qui ont reçu des soins palliatifs dans cet établissement.

En moyenne, pour les 11 établissements analysés, le nombre d'AMAM administrées représente 1,1% du nombre de patients rece-

«La mort reste un moment difficile, mais c'est aussi un moment de grande humanité»  
D'Alain Naud

## AUJOURD'HUI



**Économie** • **Le conseiller.** Le président désigné des États-Unis, Donald Trump, a nommé son gendre, Jared Kushner, comme conseiller spécial, ce qui pose un certain nombre de questions légales et éthiques. **Page B 1**



Avis légaux..... B 4  
Décès..... A 4  
Météo..... B 6  
Mots croisés..... B 6  
Petites annonces..... A 4  
Sudoku..... B 4

## Adieux présidentiels

Tradition oblige, le président sortant s'adresse une dernière fois au peuple américain

JEAN-FRANÇOIS NADEAU

Le président Obama livre aujourd'hui son dernier grand discours, les traditionnels adieux à la nation. Ces discours d'adieu appartiennent à une longue tradition américaine, que cette transition difficile pourrait tout de même bousculer.

Depuis 1796, ce moment constitue «une grande tradition», comme le rappelle déjà Ronald Reagan au moment de livrer son discours en 1989. Barack Obama livrera le sien ce soir à Chicago.

VOIR PAGE A 8 : ADIEUX



JIM WATSON AGENCE FRANCE-PRESSE

George W. Bush avait fait son discours d'adieu depuis la Maison-Blanche.

## ACTUALITÉS

HISTOIRE

## La petite histoire du masque mortuaire d'Henri Bourassa

Le Devoir est tombé sur le masque mortuaire de son fondateur à Québec, où le « causeur prestigieux » siégeait (1908-1912) au moment de jeter les bases du quotidien de la rue Notre-Dame — désormais de la rue Berri — il y a 107 ans.

DAVE NOËL  
MARCO BÉLAIR-CIRINO  
à Québec

« **J**e me demandais où il était rendu », lance le sculpteur Pierre Petrucci lorsqu'on lui apprend ce qu'il est advenu de l'empreinte du visage d'Henri Bourassa, qui avait été relevée au lendemain de son décès durant l'été 1952. « J'étais là, oui! C'était à la morgue que je l'avais faite. J'étais jeune dans ce temps-là », spécifie l'artiste âgé de 95 ans.

La précieuse relique en plâtre est aujourd'hui conservée dans une armoire de l'édifice Jean-Antoine-Panet, un bâtiment de style beaux-arts érigé sur la Colline parlementaire. « Tout ce qui n'entre pas dans une boîte conventionnelle, il faut que ça reste ici », explique Alain Gariépy, du Service des archives et de la numérisation de l'Assemblée nationale.

Toutes sortes d'objets, pour la plupart offerts par d'anciens élus ou encore des collectionneurs privés, garnissent les étagères de la réserve muséale. Le buste d'un ancien premier ministre se dresse fièrement au milieu de macarons, d'ustensiles et de paquets d'allumettes à l'effigie de l'Union nationale. « C'est une vieille

**La coutume des masques funéraires remonte à l'Antiquité, durant laquelle l'éclatant masque en or massif de Toutânkhamon a été réalisé**

mode qui a complètement disparu aujourd'hui. Est-ce qu'il y aurait un marché pour un buste de premiers ministres contemporains comme Pauline Marois? », s'interroge à haute voix le conservateur, derrière lequel se détachent les ailes d'un aigle sculpté. « Il y a des trucs

parfois dont on est incapable d'expliquer pourquoi on a ça en collection », laisse-t-il tomber.

Après avoir enfilé ses gants blancs, M. Gariépy extirpe avec précaution le masque d'Henri Bourassa d'une modeste boîte de carton remplie à ras bord de papier bulle. « C'est un moule en plâtre pour couler un bronze », indique-t-il en manipulant l'objet cédé par les héritiers de la famille Bourassa sur lequel on aperçoit encore quelques poils du défunt.

« Il est très facile de les enlever sur le négatif du moule. Mais on préfère ne pas les enlever, car un masque avec quelques poils le rend plus personnel et authentique », explique Pierre Petrucci dans une entrevue téléphonique

avec Le Devoir. La barbe fleurie d'Henri Bourassa a d'ailleurs représenté un défi de taille à immortaliser, souligne-t-il. « Il fallait la compresser, la rendre plus rigide, sans la déformer, et la dé-mouler sans l'arracher. »

En 1952, Pierre Petrucci est assisté dans cette opération dé-



DAVE NOËL LE DEVOIR

Après avoir enfilé ses gants blancs, Alain Gariépy, du Service des archives et de la numérisation de l'Assemblée nationale, extirpe avec précaution le masque d'Henri Bourassa d'une boîte de carton.

licate par Apollo Carli. Les deux hommes sont issus de la filière des sculpteurs italo-québécois qui a fait de Montréal la Mecque du plâtre au XIX<sup>e</sup> siècle. « C'était unique en Amérique. À partir de 1840, ces Italiens-là sont venus s'installer, ont pris corps, ont marié des Québécoises », raconte avec enthousiasme le collectionneur Marc-Alain Tremblay. L'homme d'affaires possède plus de 2000 statues religieuses produites par les Petrucci, les Carli et les Catelli, qui ont depuis abandonné les

plâtres pour les pâtes.

Débarqué d'Italie en 1908, le père de Pierre Petrucci a confectionné une vingtaine de masques, dont ceux des anciens premiers ministres canadiens Wilfrid Laurier (1919) et Mackenzie King (1950). Pierre Petrucci est aux côtés de son père pendant qu'il prend l'empreinte en 1937 du visage fraîchement rasé du frère André. « Incroyablement, sa barbe a poussé pendant que le plâtre séchait. » Miracle? Cette année-là, l'apprenti réalise également l'empreinte du journaliste Oli-

var Asselin, un ancien collaborateur du Devoir et vétéran de la Première Guerre mondiale. Son visage est moulé à la dernière minute dans l'enceinte du cimetière. « Il y avait des soldats, il y avait de la musique militaire. On a remonté le cercueil, puis on a fait le masque dans son cercueil. Lui il était dans le Tiers-Ordre, c'était un cercueil en bois mince », relate M. Petrucci au téléphone.

**Pratique ancienne**

La coutume des masques funéraires remonte à l'Antiquité, durant laquelle l'éclatant masque en or massif de Toutânkhamon a été réalisé. « Ceux qui en avaient les moyens faisaient la même chose, mais souvent en bois ou en cartonnage peints », mentionne l'historienne Evelyne Ferron. C'est la démocratisation de la vie éternelle. On retrouve d'ailleurs deux masques égyptiens du I<sup>er</sup> siècle en gypse dans la collection du Musée national des beaux-arts du Québec (MNBAQ). « Il en existe beaucoup plus qu'on pense », précise le conservateur du MNBAQ, Daniel Drouin.

Les masques sont particulièrement populaires en Occident entre la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et l'orée du XX<sup>e</sup> siècle. Ils permettent alors de conserver les traits du défunt pour la réalisation de bustes ou de toiles. C'est le cas du général James Wolfe tombé au milieu des pavillons actuels du MNBAQ. En 1759, le corps du conquérant est rapatrié en Angleterre sur un bloc de glace afin d'en assurer la conservation. « On avait l'intention de faire un masque, mais sa dépouille était tellement en mauvais état qu'on a fait appel à un membre de sa garde rapprochée, un domestique qui, semble-t-il, lui ressemblait », souligne M. Drouin. D'ailleurs, le Musée des beaux-arts du Canada possède un buste de marbre réalisé à partir de ce trompe-l'œil aujourd'hui démasqué.

La pratique tombe en désuétude lorsque Pierre Petrucci amorce sa carrière dans le plâtre. Il ne réalise lui-même qu'une demi-douzaine de masques, dont celui du premier ministre québécois Paul Sauvé, décédé en fonction en 1960. Inutile de chercher sur les étagères des réserves muséales le masque mortuaire de son prédécesseur Maurice Duplessis, qui est pourtant réputé comme l'importateur du marketing politique sur la scène politique québécoise. La commande a été annulée, fait remarquer M. Petrucci, dont l'atelier a été détruit par un incendie en 1971. Le collectionneur Marc-Alain Tremblay a récupéré les cinq masques sauvés des flammes, dont le double d'Henri Bourassa.

Les masques funéraires sont rarement mis en vitrine. Les sensibilités ont bien changé, constate Daniel Drouin du MNBAQ en donnant l'exemple des mèches des cheveux des disparus que l'on enchâssait autrefois dans les bijoux. « On imagine très peu les gens aujourd'hui déambuler avec ce genre d'objet là sur eux. »

Pierre Petrucci garde toutefois espoir de voir ses œuvres exposées à la vue de tous. « Les masques mortuaires pourraient se retrouver dans nos musées ou dans certains endroits publics représentant le défunt en trois dimensions et n'être plus regardés comme grotesques ou d'un goût morbide », conclut-il.

Le Devoir

## Merci, Montréal

En 2017, Montréal fête 375 ans d'histoire et de réalisations.

Un passé riche, un présent lumineux, un futur inspirant, portés par tous les Montréalais.

Merci pour votre contribution, Montréalaises et Montréalais, employés et bâtisseurs d'histoire.

Grâce à vous, Montréal est aujourd'hui une grande métropole du monde, une ville reconnue pour sa joie de vivre.

Bon 375<sup>e</sup>!

375

# ACTUALITÉS

## PIPELINES

### La fronde judiciaire des Premières Nations prend de l'ampleur

ALEXANDRE SHIELDS

Coup sur coup, des Premières Nations viennent de déposer deux recours judiciaires dans le but de bloquer des travaux sur des pipelines en visant directement le gouvernement fédéral. La fronde des autochtones ne cesse d'ailleurs de prendre de l'ampleur, dans un contexte où ceux-ci veulent plus que jamais faire reconnaître leur droit au « consentement » avant toute autorisation de ce type de projet.

Lundi, deux nations autochtones ontariennes ont déposé une demande d'injonction devant la Cour supérieure de la province dans le but de bloquer des travaux d'entretien prévus par TransCanada sur son « Mainline pipeline », un réseau de gazoducs qui traverse le pays d'ouest en est. Selon les Premières Nations, c'est d'ailleurs un gazoduc de ce réseau qui doit être converti en oléoduc dans le cadre du projet Énergie Est.

La demande d'injonction, qui doit être entendue le 25 janvier, souligne que TransCanada souhaite mener des travaux d'excavation sur le « territoire ancestral » des nations Aroland et Ginoogaming, au nord du lac Supérieur. Or, font-elles valoir, TransCanada, l'Office national de l'énergie et le gouvernement fédéral ne reconnaissent pas qu'ils ont un devoir « de consulter et d'accommoder » les Premières Nations avant d'autoriser de tels travaux.

« La Loi canadienne devrait exiger le consentement des Premières Nations avant que ce type d'activité puisse aller de l'avant, en accord avec la Déclaration des droits des peuples autochtones des Nations unies », a fait valoir lundi l'avocate des nations qui ont déposé la demande d'injonction, Kate Kempton. Selon elle, il faudrait « au minimum » mener « une consultation significative » et tenir compte des « préoccupations » des autochtones avant de songer à commencer les travaux.

Le porte-parole de TransCanada, Tim Duboyce, a répondu qu'« en tant qu'exploitant responsable, un entretien régulier de notre infrastructure pipelinère sert les intérêts de tous ». Selon ce qu'il a aussi soutenu, les travaux prévus « n'ont rien à voir avec le projet Énergie Est ».

#### Fronde

Malgré le discours rassurant des pétroliers comme TransCanada par rapport à l'entretien et à la sécurité de leurs infrastructures, la fronde des Premières Nations contre l'industrie pipelinère ne cesse de prendre de l'ampleur, constate un avocat qui connaît bien ce type de recours et qui a préféré conserver l'anonymat.

L'an dernier, la Première Nation ontarienne Chippewas de la Thames a ainsi contesté en Cour suprême l'autorisation accordée à Enbridge d'inverser le flux de pétrole dans le pipeline 9B, qui transporte aujourd'hui du brut jusqu'à Montréal.

Des chefs autochtones représentant 62 communautés du Manitoba viennent aussi de lancer une action en Cour fédérale d'appel visant Ottawa dans le but de faire annuler l'approbation en novembre du remplacement du pipeline d'exportation nommé « Ligne 3 ».

Par ailleurs, au moins un autre recours devrait être lancé sous peu dans le but de contester l'approbation du projet de pipeline Trans Mountain, de Kinder Morgan, vers la côte ouest. Et dans le dossier du pipeline Énergie Est, des nations, notamment du Québec, ont déjà clairement exprimé leur refus du projet.

#### Consultations

Dans tous les cas, les Premières Nations évoquent la nécessité d'obtenir leur consentement pour l'accès à leur « territoire ancestral », mais aussi le manque de « consultations » avant l'autorisation formelle des projets.

Professeur titulaire à la faculté de droit de l'université d'Ottawa, Sébastien Grammond souligne d'ailleurs qu'il s'agit là d'une « poignée juridique » pour les autochtones, puisque l'obligation de les consulter a été reconnue par la Cour suprême dès 2004, dans les cas où des « droits ancestraux » sont reconnus.

M. Grammond rappelle que, dans le cadre du défunt projet de pipeline Northern Gateway, la Cour d'appel fédérale avait annulé en juin dernier l'approbation par le gouvernement canadien en soulignant le manque de consultations des Premières Nations.

Il souligne aussi que la Déclaration des droits des peuples autochtones des Nations unies reconnaît l'importance d'obtenir un « consentement libre et éclairé », sans toutefois en faire une « obligation ».

Est-ce que les Premières Nations du pays peuvent avoir un droit de veto sur les projets de pipelines? Difficile de répondre à cette question, reconnaît M. Grammond. Mais dans un contexte où le premier ministre Justin Trudeau a dit à plusieurs reprises vouloir engager un dialogue « de nation à nation », elle risque de se poser à plusieurs reprises au cours des prochaines années.

## PARRAINAGE DE RÉFUGIÉS AU PRIVÉ

### Québec suspendra les demandes pour 2017

LISA-MARIE GERVAIS

Devant une accumulation ingérable de dossiers de réfugiés, Québec n'acceptera plus de nouvelles demandes de parrainage au privé pour l'année 2017. C'est ce qu'a annoncé la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), Kathleen Weil, en signant lundi un arrêté qui entrera en vigueur le 27 janvier pour toute l'année. Les groupes de parrains de 2 à 5 et les organismes communautaires qui souhaitent parrainer des réfugiés auront donc jusqu'au 26 janvier pour faire le dépôt d'une demande, après quoi aucun dossier ne sera traité.

« En concordance avec l'annonce faite par le gouvernement fédéral, nous suspendons temporairement la réception de nouvelles demandes de parrainage afin de réduire l'inventaire des demandes en attente », a déclaré la ministre Weil par voie de communiqué. Une semaine avant Noël, le ministre canadien de l'Immigration, John McCallum, avait décrété qu'il limitait à 1000 les « nouvelles » demandes de parrainage de réfugiés syriens et irakiens faites par des groupes de 2 à 5. Les organisations sans but lucratif qui sont signataires d'ententes de parrainage, comme certaines Églises, pourront quant à elles déposer des demandes pour tout au plus 7500 personnes en 2017.

#### Direction différente?

Pour Janet Dench, directrice du Conseil canadien pour les réfugiés (CCR), le Québec adopte une ligne plus dure que le fédéral. « C'est trompeur de dire que le Québec agit en

concordance avec le fédéral. Le fédéral, lui, n'a rien suspendu, il a simplement fixé de nouvelles limites », dit-elle. « La position du Québec est beaucoup plus dure parce qu'elle suspend toute nouvelle demande ». Si Ottawa a limité les demandes venant de Syriens et d'Irakiens, Québec s'adresse à tous les réfugiés, quelles que soient leurs origines.

M<sup>me</sup> Dench craint que cela ne mine le programme de parrainage collectif qui a le vent dans les voiles depuis environ un an et demi, alors que nombre de Canadiens, et surtout de Québécois, ont commencé à vouloir aider les ressortissants syriens qui subissaient la guerre. « Les Québécois sont fiers d'avoir répondu à l'appel concernant les réfugiés syriens, [...] mais là, la porte s'est fermée d'une façon abrupte et brutale. » Pour elle, la manière la plus efficace de régler le problème de l'inventaire serait plutôt d'augmenter les quotas de réfugiés qu'on accueille.

#### Réduire le retard accumulé

Québec dit avoir pris cette décision pour pouvoir éliminer l'énorme pile de demandes qui se sont accumulées au cours des dernières années, surtout des derniers mois. À l'heure actuelle, plus de 10 000 réfugiés (dont 7500 d'origine syrienne) ont été acceptés par le Québec et attendent l'approbation finale du fédéral avant de venir s'installer ici. Compte tenu du fait que la cible d'accueil est d'environ 4400 réfugiés parrainés par le privé pour 2017, et si la tendance se maintient, les réfugiés qui dépo-

sent une demande dans les prochains jours, même si le traitement est rapide, pourraient n'arriver au Québec qu'en 2019, voire au-delà.

C'est un mal pour un bien, croit Stephan Reichhold, directeur de la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI), pour peu que le ministère revoie, comme promis, son programme de parrainage collectif complètement « désuet ». « Il n'est pas fait pour gérer une si grande quantité de demandes, car actuellement, il n'en refuse aucune. » Le programme n'a pas su gérer certains abus, notamment de la part de Syriens, ou d'Irakiens, ayant quitté leur pays mais qui n'ont pas du tout le profil de réfugiés et n'ont « clairement pas besoin de protection ».

M. Reichhold aimerait que Québec concentre désormais ses efforts sur la réunification familiale pour les familles de réfugiés syriens qui sont déjà ici, un peu comme cela a été fait pour les Haïtiens à la suite du tremblement de terre.

Il déplore toutefois que Québec ait autant tardé à réagir devant le flot de demandes qui s'accumulaient. « Il y a eu des consultations là-dessus avec les organismes à la fin de l'été et au début de l'automne. Ce sont des choses qu'on a regardées », s'est défendue Gabrielle Tellier, attachée de presse de la ministre de l'Immigration. « C'est une réflexion qui s'est poursuivie tout au long de l'automne et on a vu l'annonce du fédéral et on a pris notre décision. »

Le Devoir



Le premier ministre avait reçu l'Aga Khan à son bureau d'Ottawa en mai dernier.

SEAN KILPATRICK LA PRESSE CANADIENNE

## ÉTHIQUE

### Le premier ministre critiqué pour ses vacances

Trudeau n'aurait pas dû accepter l'invitation de l'Aga Khan, dit Andrew Scheer

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Le premier ministre Justin Trudeau aurait-il dû refuser le voyage aux Bahamas offert à lui et sa famille par le riche imam Karim Al Husseini, Son Altesse Royale Aga Khan IV? Le député et aspirant chef conservateur Andrew Scheer estime que oui et demande à la Commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique de se pencher sur la question.

Ce n'est que devant l'insistance des journalistes que le bureau du premier ministre a révélé la semaine dernière que lui, sa famille et des amis ont séjourné pendant le temps des Fêtes aux Bahamas, sur la minuscule île Bells Cay, à l'invitation de l'Aga Khan. Or, la Fondation Aga Khan Canada reçoit d'importantes subventions du gouvernement du Canada pour déployer son aide humanitaire à l'étranger, en particulier en Asie.

Selon Andrew Scheer, cela place potentiellement le premier ministre en conflits d'intérêts et il demande à la commissaire Mary Dawson d'y jeter un œil. « Nous devons savoir s'il convient que M. Trudeau accepte des cadeaux d'une personne dont la fondation reçoit des fonds du gouvernement du Canada », écrit M. Scheer dans son communiqué de presse.

M. Scheer, qui a été président de la Chambre des communes, cite un passage du Code régissant les conflits d'intérêts des députés stipulant que « le député ou un membre de sa famille ne peut accepter, même indirectement, de cadeaux ou d'autres avantages, sauf s'il s'agit d'une rétribution autorisée par la loi, qu'on pourrait raisonnablement donner à penser qu'ils ont été donnés pour influencer le député dans l'exercice de sa charge de député. »

Comme cela est son habitude, le bureau de la commissaire Mary Dawson n'a pas commenté la demande d'enquête autrement que pour dire

#### Qui est l'Aga Khan?

Aga Khan est le titre honorifique décerné à l'imam des ismaéliens nizârites, une branche de l'islam chiite. Il y a environ 15 millions de fidèles dans le monde, dont 100 000 au Canada. Le prince Karim Aga Khan IV est le 49<sup>e</sup> de la lignée, qu'on dit en descendance directe du prophète Mahomet. Il a été désigné le suc-

cesseur par testament à la mort de son grand-père en 1957, alors qu'il n'avait que 20 ans. Ce n'est que depuis 1818 que le chef religieux héréditaire porte le titre d'Aga Khan. Le titre d'Altesse Royale a pour sa part été conféré par la reine Elisabeth II. Si l'Aga Khan est d'abord un chef spirituel, il est aussi surtout un riche homme d'affaires et philanthrope. L'Aga Khan Development Network (AKDN) emploie quelque 80 000 personnes et fait affaire autant

dans l'élevage de chevaux de course que dans l'hôtellerie, les télécommunications, l'aviation, l'énergie que la pharmacie. Selon *Vanity Fair*, les revenus du groupe se sont élevés à 2,3 milliards de dollars en 2010. Sa richesse serait estimée, selon le magazine *Forbes*, à 800 millions de dollars. La vaste majorité des profits générés par l'AKDN sont versés à la Fondation Aga Khan qui finance des projets humanitaires, principalement en Afrique et en Asie.

« qu'elle considère la demande ».

Le bureau du premier ministre se borne à dire que la famille Trudeau remboursera le coût du vol aller-retour vers Nassau au tarif commercial. (Le premier ministre canadien doit obligatoirement voyager à bord du Challenger gouvernemental.) Bells Cay est située à environ 100 kilomètres au sud-est de Nassau. On présume donc que les Trudeau ont à partir de là voyagé aux frais de l'Aga Khan. Il semble que le séjour sur l'île ait également été assumé par l'hôte royal.

#### Un ami

Pourquoi un tel cadeau a-t-il été offert au premier ministre? Le bureau de M. Trudeau se contente de dire que « Son Altesse est un ami de longue date de la famille du premier ministre », sans fournir davantage de détails. La délégation de l'Aga Khan à Ottawa n'a pas rappelé *Le Devoir* lundi.

L'Aga Khan désigne d'abord un chef spirituel (voir encadré). Mais il est aussi un riche d'homme d'affaires à la tête d'une puissante fon-

dation du même nom qui prodigue de l'aide humanitaire. À ce titre, la Fondation Aga Khan Canada est un partenaire ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement.

La Fondation est inscrite au registre des lobbyistes. Son chef de la direction, Khalil Shariff, a fait des démarches auprès de trois ministres en 2016, dont la ministre responsable du Développement international, Marie-Claude Bibeau.

Selon le site du ministère, la Fondation a reçu depuis 2004 des sommes totalisant 310 millions de dollars. Les sommes ont financé des projets en santé maternelle, en éducation, en santé ou encore en formation professionnelle dans des pays tels que la Tanzanie, le Mali, le Pakistan ou encore le Mozambique. C'est cependant l'Afghanistan qui a récolté la plus large part, avec 140 millions. La dernière dotation faite à la Fondation Aga Khan date de 2015 et s'étalera sur cinq ans. Les 55 millions viseront à bonifier la santé en Afghanistan.

Le Devoir

Le Devoir

## ACTUALITÉS

## URANIUM

## Québec ne sait toujours pas s'il autorisera l'exploitation

ALEXANDRE SHIELDS

Même s'il a en main le rapport du BAPE sur l'exploitation d'uranium depuis mai 2015, le gouvernement Couillard ne sait toujours pas ce qu'il entend faire avec cette filière controversée. Québec doit toutefois se défendre devant les tribunaux, puisque l'entreprise Ressources Strateco lui réclame 200 millions de dollars, jugeant que son projet minier a été bloqué illégalement.

C'est le gouvernement péquiste de Pauline Marois qui avait mandaté le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) en mars 2014 pour qu'il étudie l'ensemble des enjeux du développement de mines d'uranium au Québec.

Son rapport, remis au gouvernement en mai 2015, concluait qu'«il serait prématuré d'autoriser le développement de la filière uranifère au Québec». Les commissaires y soulignaient notamment avoir constaté le manque d'acceptabilité sociale pour ce type de mine. Le BAPE estimait en outre que plusieurs incertitudes demeurent quant aux risques environnementaux de cette industrie, en insistant sur le problème de la gestion à très long terme posé par les déchets miniers radioactifs produits dès l'exploration.

L'Association de l'exploration minière du Québec et la Commission canadienne de sûreté nucléaire avaient réagi aux travaux du BAPE en critiquant sévèrement le rapport, jugeant notamment que celui-ci manquait «de fondement scientifique et de rigueur».

Un rapport publié en 2014 par l'Institut national de la santé publique du Québec mettait toutefois en lumière «de nombreux risques, impacts et incertitudes» liés à l'exploitation d'uranium.

## Québec analyse

Le Devoir a demandé lundi au cabinet du ministre de l'Environnement, David Heurtel, de préciser la position du gouvernement par rapport au développement de projets de mine d'uranium. «Un comité interministériel, composé des ministères et organismes concernés, réalise une analyse en profondeur de l'ensemble des conclusions du BAPE», a simplement fait valoir l'attachée de presse du ministre, Emilie Simard,

dans une réponse transmise par courriel.

Le gouvernement Couillard n'a donc toujours pas décidé s'il autorisera, ou non, le développement de projets de mines d'uranium au Québec. Pour l'industrie minière, l'enjeu est pourtant important. Au moment où le gouvernement péquiste avait décidé de lancer un BAPE sur la filière, on comptait près d'une trentaine de projets d'exploration uranifère au Québec, dont 12 en phase «avancée».

Le projet le plus avancé, celui de Ressources Strateco, situé au nord de Chibougamau, dans le secteur des monts Otish, s'était vu refuser dès 2013 les autorisations nécessaires pour poursuivre les travaux d'exploration.

L'entreprise, qui a dénoncé la tenue du BAPE sur la filière uranifère, réclame maintenant 200 millions de dollars au gouvernement du Québec, en guise de compensation.

## Procès

Le procès opposant le gouvernement à la minière s'est d'ailleurs ouvert lundi. Selon ce qu'a expliqué au Devoir l'avocat de Strateco, Doug Mitchell, le fait d'avoir refusé les autorisations pour les travaux d'exploration constitue une «expropriation déguisée», une décision qui serait «illégal» en vertu de la Loi sur les mines.

La minière, qui a reçu un appui financier de plus de quatre millions de dollars d'une firme torontoise pour financer le recours contre Québec, exige donc que les sommes investies dans son projet minier lui soient remboursées «avec intérêts».

Selon ce qu'a confirmé lundi M<sup>e</sup> Mitchell, Ressources Strateco ne compte pas pour autant relancer l'exploration minière sur son site. «Le camp a été abandonné, les employés mis à pied, les équipements vendus», a-t-il précisé.

Le projet, qui serait développé sur le territoire de la nation crie, est rejeté depuis longtemps par les Cries de Mistissini. La Coalition Québec meilleure mine, l'Association canadienne des médecins pour l'environnement et Nature Québec ont aussi demandé lundi au gouvernement du Québec d'interdire l'exploitation d'uranium dans la province.

Le Devoir

## SPVM

## Les autocollants seront retirés des véhicules

Une arbitre ordonne à la Fraternité des policiers d'assumer les coûts du nettoyage

JEANNE CORRIVEAU

Les policiers montréalais ne pourront plus apposer d'autocollants sur leurs véhicules pour protester contre la loi sur la réforme des régimes de retraite. Un tribunal d'arbitrage vient d'ordonner à la Fraternité des policiers de Montréal de mettre fin à cette pratique et de rembourser la Ville pour le nettoyage des véhicules.

Mécontents du dépôt du projet de loi 3 qui prévoit une hausse des cotisations à leur régime de retraite, les policiers avaient entrepris, à compter du 15 juillet 2014, d'apposer de façon massive des autocollants sur les voitures et sur les immeubles du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

Les autocollants arborant des messages tels que «On n'a rien volé, nous», «Libre négoci» ou «Au voleur» ont fait leur apparition sur les véhicules, les couvrant presque en totalité dans certains cas. D'autres fois, le capot, le toit ou le coffre en étaient tapissés. À l'occasion, les bandes réfléchissantes ou les numéros d'identification des voitures ont été partiellement cachés.

Certains policiers les ont apposés de façon créative de manière à dessiner des flammes, à imiter le sigle de Superman ou à former des mots tels que «vol» ou «Coderre voleur».

La Ville a fait appel à ses fournisseurs pour procéder au nettoyage des véhicules. Un contremaître a aussi été mis à contribution. Mais au fur et à mesure que les autocollants étaient retirés, d'autres apparaissaient, a constaté le SPVM.

## Des dommages

Après une mise en demeure pour tenter de mettre fin à ce manège, la Ville a décidé de déposer un grief le 26 août 2014.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les policiers ont commencé à apposer de façon massive des autocollants à messages revendicateurs à partir du 15 juillet 2014, en signe de protestation contre le projet de loi 3.

Devant le tribunal, la Fraternité des policiers a fait valoir que les autocollants étaient faciles à retirer et n'abîmaient pas les véhicules, mais la Ville ne partage pas cet avis. Un autocollant en vinyle fraîchement posé s'enlève facilement, mais s'il est installé depuis longtemps, il laisse un cerne de colle difficile à faire disparaître. Dans certains cas, le retrait d'autocollants a arraché de la peinture.

En plus d'abîmer les véhicules, ces autocollants nuisent à la sécurité et à l'efficacité du service de police, a plaidé l'employeur.

## Liberté d'expression

La Fraternité a plutôt fait valoir que les policiers, qui n'ont pas le droit de grève, disposent de moyens d'expression limités. Selon elle, les autocollants n'ont causé aucun inconvénient au service à la population.

L'arbitre M<sup>e</sup> Nathalie Faucher estime que la pose d'auto-

collants a entraîné des dommages aux biens de la Ville. Et elle donne raison à la Ville qui a estimé que la liberté d'expression avait ses limites. «Considérant le rôle et la nature d'un corps de police, il m'apparaît qu'il y a incompati-

Un autocollant en vinyle fraîchement posé s'enlève facilement, mais s'il est installé depuis longtemps, il laisse un cerne de colle

bilité entre l'activité expressive exercée par la Fraternité et ses membres et le lieu choisi pour ce faire», écrit M<sup>e</sup> Faucher.

L'arbitre rend aussi la Fraternité responsable des dommages causés, mais elle s'est abstenue de déterminer un montant. «Je laisserai le soin aux parties de tenter de s'entendre à ce sujet», a-t-elle précisé.

La Ville dit avoir versé 23 687 \$ à des fournisseurs

pour l'enlèvement des autocollants entre le 23 juillet 2014 et le 29 janvier 2015. Mais comme les policiers ont continué à apposer des autocollants, les coûts ont grimpé depuis et la Ville ignore le montant total de la facture.

«[Si] l'on ne parvient pas à s'entendre sur les montants dus à titre de dommages, la Ville pourra retourner devant le Tribunal d'arbitrage qui examinera cette question», a indiqué Gonzalo Nuñez, relationniste à la Ville.

La Ville a qualifié d'«importante victoire» la décision de l'arbitre bien que le tribunal ne lui ait pas accordé les dommages exemplaires souhaités.

De son côté, la Fraternité a dit prendre acte de la décision, mais n'écarte pas la possibilité de la contester.

Le Devoir

## Énergie Est: l'ONE annonce la formation du nouveau comité

L'Office national de l'énergie (ONE) a annoncé lundi soir la composition du nouveau comité qui dirigera l'évaluation fédérale du pipeline Énergie Est de TransCanada, le plus important projet du genre en Amérique du Nord. Les trois membres nommés par l'organisme sont en fait les trois nouveaux membres «temporaires» nommés à l'ONE en décembre dernier. Le comité sera ainsi présidé par Don Ferguson (du Nouveau-Brunswick), qui sera secondé par Marc Paquin (du Québec)

et Carole Malo (de l'Ontario). Selon ce qu'a précisé l'ONE, les membres du comité «sont bilingues» et «possèdent de nettes connaissances et l'expérience pertinente». «Il reste encore des détails à confirmer, mais les Canadiens peuvent avoir l'assurance que l'audience relative à Énergie Est sera juste, transparente, opportune et accessible». Un texte complet est disponible sur [ledevoir.com](http://ledevoir.com).

Le Devoir

## Pétition pour le cours Monde contemporain

Des enseignants et des citoyens ont lancé une pétition visant à suspendre l'amputation

du cours Monde contemporain, décrétée le mois dernier par le ministre Sébastien Proulx. Au moment d'écrire ces lignes, 175 personnes, dont des enseignants et des parents, avaient signé la pétition mise en ligne 48 heures auparavant. Le ministre de l'Éducation a annoncé que le cours Monde contemporain, qui fait partie du programme de cinquième secondaire, serait amputé de moitié pour faire place à un cours d'éducation financière. Les signataires réclament une véritable consultation en vue de prendre une décision éclairée. L'enseignant Daniel Rouillard, à l'origine de la pétition, a indiqué que l'éducation financière ne doit pas se faire aux dépens du cours Monde contemporain.

Le Devoir

## Le tireur de Fort Lauderdale passe en cour

Fort Lauderdale — Un ancien combattant américain, qui risque la peine de mort pour avoir abattu vendredi cinq personnes dans un aéroport de Floride, a comparu lundi devant un tribunal fédéral pour une audience préliminaire. Esteban Santiago Ruiz, 26 ans, a été maintenu en détention dans l'attente d'une audience le 17 janvier destinée à examiner une éventuelle remise en liberté sous conditions, a indiqué le ministre de la Justice, dans un communiqué.

Agence France-Presse

Téléphone : 514 985-3322

Télécopieur : 514 985-3340

## LES PETITES ANNONCES

Courriel :

petitesannonces@ledevoir.com

**I • N • D • E • X**  
REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL  
100 • 150 Achat-vente-échange  
160 • 199 Location

200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL  
200 • 250 Achat-vente-échange  
251 • 299 Location

300 • 399 MARCHANDISES  
400 • 499 OFFRES D'EMPLOI  
500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES  
ET DE SERVICES  
600 • 699 VÉHICULES

**LES PETITES ANNONCES**

**DU LUNDI AU VENDREDI**  
**DE 8H30 À 17H00**

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: 514-985-3322  
Télécopieur: 514-985-3340  
petitesannonces@ledevoir.com  
Conditions de paiement : cartes de crédit

AMERICAN EXPRESS    MasterCard    VISA

**160**  
APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

**OUTREMONT**  
445 St-Joseph Ouest, près Laurier  
Immeuble béton, ascenseurs  
4 1/2 (petit) 4 1/2 (grand)  
1 450 \$/mois 1 750 \$/mois

Chauffé, eau chaude et électroménagers inclus.  
Garages intérieurs 125 \$/mois

**SURINTENDANT**  
514-276-5949

**DISCRIMINATION INTERDITE**

La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

**160**  
APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

**OUTREMONT - 190 Willowdale**  
3 1/2 - 4 1/2 réno Près métro UdeM  
Chauffés, eau ch., poêle/frigo, asc.  
514 738 5663 - 514 735-5331

**OUTREMONT - 5, Vincent d'Indy**  
1 1/2, 3 1/2, 4 1/2, Penthouse 5 1/2, réno.  
Près métro, UdeM, Poêle/frigo.  
Chauffé, eau chaude, Ascenseur.  
514 737-8055 514 735-5331

**ROSEMONT - 3 1/2**  
3 pièces fermées. Balcon.  
Recherche personne tranquille.  
avail@videotron.ca  
514-813-6162

**170**  
HORS FRONTIÈRES EUROPE À LOUER

**PARIS - près de Bastille**  
Logement à louer, meublé  
Deux pièces et demi. Dès février pour période 3 à 6 mois.  
gagnonmachefer@hotmail.com

**PROVENCE**  
Vallée du Rhône  
Maison de village dans le quartier médiéval de Nyons.  
2 c.c. 2 s. de b. Toute équipée.  
Terrasse ensoleillée. Internet.  
[www.bonneville.com/nyons](http://www.bonneville.com/nyons)  
mariehalarie@gmail.com  
819-300-1330

**307**  
LIVRES ET DISQUES

\*Librairie Bonheur d'Occasion\*  
achète à domicile livres de qualité en tout genre. 514 914-2142  
1317, ave du Mont-Royal Est

**165**  
PROPRIÉTÉS À LOUER

**CHARLEVOIX : LE FLEUVE DANS VOTRE ASSIETTE**

**À LOUER AU MOIS**

Maison sur la falaise de Pointe-au-Pic (La Malbaie). Tranquille. Entièrement meublé, 3 chambres, tout compris, câble, Wi-Fi. Vue panoramique sur le fleuve et les montagnes. Près de tous les services et attractions. Immense terrain. Non-fumeur. Pas d'animaux. Hiver et printemps 2017 : 2 000 \$ / mois  
Tarif à discuter pour plus d'un mois en continu.  
438-491-2301  
PRECOURT.GAGNE@GMAIL.COM

**564**  
DÉCORATION INTÉRIEURE

**564**  
DÉCORATION INTÉRIEURE

**564**  
DÉCORATION INTÉRIEURE

**BAIN EN BOIS**  
100 % QUÉBEC  
ARTECO INC

arteco.ca  
438.397.1560  
arteco.inc@gmail.com

**PARCE QUE VOUS ÊTES UNIQUE**

**599**  
MESSAGES

**Promotion spéciale Petites annonces**

Pour les annonces textes de 5 lignes et moins  
7 jours de parution :  
**100 \$**

Pour les encadrés  
**À l'achat de deux obtenez le troisième gratuitement**

Pour information  
Téléphone : 514 985-3322  
Courriel : petitesannonces@ledevoir.com

**599**  
MESSAGES

**LE DEVOIR**

Pour une publication section décès dans LE DEVOIR

Le Mémoriel  
1855, rue Du Havre, bureau 107  
Montréal, Qc, H2K 2X4  
Télé: 514 525-1149  
Télé: 514 525-7999  
necrologie@lememoriel.com

Le mémoriel

## ACTUALITÉS

ÉTATS-UNIS

## Les « amis de Trump » mis à l'épreuve

MARCO FORTIER

Il avait promis de combattre « l'élite », mais Donald Trump propose le cabinet le plus élitiste de l'histoire des États-Unis. Ces milliardaires, militaires de haut rang et politiciens de carrière, choisis pour diriger le gouvernement Trump, subiront leur premier test de crédibilité à compter de mardi devant un comité du Sénat chargé de scruter les nominations du président désigné.

Les sénateurs démocrates comptent assaillir de questions les gens de confiance de Donald Trump, qui auront la lourde tâche de porter la vision du président partout dans le monde et aux États-Unis. À ces audiences sénatoriales, les

adversaires de Trump tenteront de faire ressortir les contradictions entre le président et les personnalités qu'il a nommées aux postes-clés de secrétaire d'État, secrétaire à

**Plusieurs de ces personnalités font partie de l'élite militaire ou des affaires**

la Défense, secrétaire au Commerce ou encore Procureur général, notamment.

« Sur plusieurs fronts, on se dirige vers des situations très conflictuelles entre les secrétaires de Trump et les démocrates », analyse Rafaël Jacob, chercheur associé à la Chaire Raoul-Dandurand de l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

Le président Donald Trump, qui entrera en fonction le 20 janvier, se targue d'avoir nommé des « gagnants », des « gens qui ont du succès » ou qui « gagnent de l'argent », aux plus hauts échelons de son gouvernement. Plusieurs de ces personnalités font partie de l'élite militaire ou des affaires: Rex Tillerson, président du géant pétrolier Exxon, devient secrétaire d'État, le sénateur Jeff Sessions est nommé Procureur général, le général à la retraite James Mattis dirigera la Défense, et ainsi de suite.

Donald Trump s'est montré confiant lundi dans le fait que tous les membres choisis pour son cabinet seront confirmés à leur poste par le Sénat. « Je

pense qu'ils passeront tous », a promis le président élu.

« La confirmation se passe très bien », a déclaré M. Trump dans le hall d'entrée de sa Trump Tower à Manhattan, lors d'une apparition-surprise devant les médias.

L'équipe Trump s'est coordonnée avec le Sénat, où les républicains disposent de la majorité, pour organiser neuf auditions de confirmation cette semaine, malgré les protestations des démocrates, qui trouvent ce rythme trop rapide. Les républicains ont la majorité des sièges au Sénat (52 sur 100). Il suffirait de la dissidence de trois sénateurs républicains pour bloquer une nomination.

Avec l'Agence France-Presse  
Le Devoir

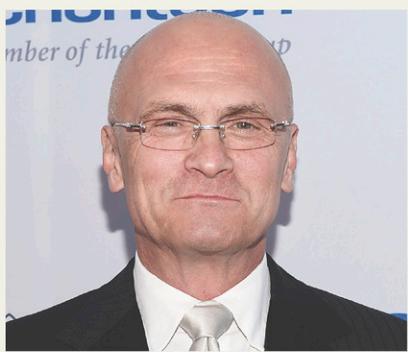


La nomination de **Rex Tillerson, ex-p.-d.g. d'ExxonMobil**, comme chef de la diplomatie, suscite des interrogations même dans les rangs républicains. Durant ses 40 années au sein de la pétrolière texane, l'ingénieur de 64 ans a noué des liens d'affaires avec la Russie. Des élus américains des deux grands partis souhaitent imposer des sanctions contre la Russie pour le piratage de courriels durant la campagne présidentielle. Quelle sera la position du diplomate en chef des États-Unis sur ce sujet délicat?

Ses 400 millions de dollars d'actifs, plus 180 millions qu'il a touchés à son départ d'ExxonMobil, soulèvent aussi des doutes sur des apparences de conflits d'intérêts.



Le sénateur républicain **Jeff Sessions**, ancien Procureur général de l'Alabama, fera face lui aussi à des questions difficiles avant sa nomination en tant que Procureur général et secrétaire à la Justice. Des professeurs de l'Université Stanford l'ont surnommé le « grand faucheur de l'Alabama » en raison de sa propension à faire exécuter des malades mentaux et d'autres détenus vulnérables. Il aura aussi le pouvoir d'annuler la légalisation de la marijuana décriminalisée dans une série d'États. Les lois fédérales ont préséance sur celles des États, et le cannabis est illégal en vertu des lois fédérales. Autre question: Jeff Sessions utiliserait-il ses pouvoirs pour expulser les 12 millions d'immigrants illégaux, comme l'a promis Donald Trump? Il s'agirait d'une véritable chasse aux sorcières qui donnerait lieu à une traque jusque dans les écoles, selon les démocrates et des groupes de défense des droits de la personne.



**Andy Puzder**, dirigeant d'une entreprise qui possède les chaînes de restauration rapide Hardee's et Carl's Jr, est l'homme de confiance de Donald Trump pour diriger le **département du Travail**. Puzder s'oppose à une mesure du gouvernement Obama qui vise à étendre le nombre de travailleurs admissibles à être payés en heures supplémentaires. Il milite aussi contre l'augmentation du salaire minimum à 10,10\$.



**Steven Mnuchin**, secrétaire au Trésor, se fera questionner sur ses pratiques d'affaires: en tant que banquier associé chez Goldman Sachs, il s'est enrichi en achetant une entreprise en difficulté qui offrait des prêts hypothécaires durant la crise financière de 2008. Il a été soupçonné d'avoir modifié des documents, notamment pour faciliter l'expulsion de propriétaires qui ne payaient plus leur hypothèque.



**Wilbur Ross**, candidat au poste de secrétaire au Commerce, possède une fortune évaluée à 2,9 milliards de dollars. Il dirige un conglomérat qui achète des entreprises en difficulté, les « restructure » (notamment par des mises à pied) et les revend à profit.



**Tom Price**, pressenti en tant que secrétaire à la Santé, a vendu ou acheté des actions de 40 entreprises du domaine de la santé alors qu'il présidait le Comité du budget de la Chambre des représentants, selon l'organisme Public Citizen. Pour Donald Trump, cet apparent conflit d'intérêts est bénin: Tom Price a le mérite d'être un des plus farouches opposants à la réforme du système de santé (Obamacare) décrétée par le président Obama.



La nomination du **général retraité James Mattis** comme secrétaire à la Défense semble plus consensuelle. Ce haut gradé de la Marine est surnommé Mad Dog, mais il est susceptible de calmer les ardeurs guerrières de Donald Trump, estime le chercheur Rafaël Jacob. Mattis est considéré comme un redoutable stratège qui n'enverra jamais ses soldats dans un bourbier. Il a déjà laissé entendre que les États-Unis apprennent des erreurs commises en Irak.

FONCTION PUBLIQUE

## Une ex-candidate du NPD obtient gain de cause en appel

Emilie Taman s'était fait refuser le droit de se porter candidate à l'élection de 2015

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Emilie Taman aura gagné la bataille, mais pas la guerre. L'ancienne fonctionnaire fédérale qui s'était fait refuser le droit de se porter candidate à l'élection de 2015 a remporté une victoire en Cour d'appel fédérale vendredi dernier. Mais elle ne récupérera pas son poste pour autant.

M<sup>me</sup> Taman avait demandé comme il se doit la permission de se présenter pour le NPD dans sa circonscription d'Ottawa-Vanier. Son supérieur immédiat avait accepté, mais le directeur des poursuites pénales pour qui elle travaillait, Brian Saunders, avait refusé. La Commission de la fonction publique s'était rangée à l'argument de ce dernier.

M<sup>me</sup> Taman avait perdu sa cause en Cour fédérale, mais l'a gagnée en Cour d'appel fédérale vendredi. Le panel de trois juges dirigé par Denis Pelletier conclut que « la Commission n'a pas justifié sa décision ». Elle n'a pas établi clairement en quoi le fait que les opinions politiques de M<sup>me</sup> Taman devenaient publiques l'aurait empêché par la suite, si elle avait perdu ses élections, à s'acquitter de manière impartiale de ses fonctions de procureure. « Si les opinions politiques de M<sup>me</sup> Taman n'ont pas teinté son travail avant l'élection, pourquoi le feraient-elles après l'élection? », écrit encore le juge.

En entrevue avec *Le Devoir*, M<sup>me</sup> Taman se réjouit de la décision. « Je suis tellement contente parce que pour moi, c'était une question de principe », dit-il. De fait, elle avait annoncé en 2015 qu'elle se porterait candidate quand même et qu'elle ne se présenterait tout simplement pas au travail pendant la campagne électorale. Elle a été congédiée pour « abandon de poste ». M<sup>me</sup> Taman a perdu l'élection (arrivant en seconde place, très loin derrière le libéral Mauril Bélanger avec 19,2% des voix) et est désormais chargée de cours en droit à l'Université d'Ottawa. Elle ne visait pas à récupérer son poste au gouvernement par cette démarche. D'ailleurs, elle se porte candidate à l'élection partielle déclenchée par le décès de M. Bélanger.

Selon M<sup>me</sup> Taman, cette décision fera en sorte que « la Commission devra fournir de bonnes raisons avant de dire non à de futurs candidats ». Elle rappelle qu'on l'avait « découragée dans [son ministère] de demander la permission de se porter candidate. Elle refuse cependant de conclure

« Si les opinions politiques de M<sup>me</sup> Taman n'ont pas teinté son travail avant l'élection, pourquoi le feraient-elles après l'élection? »

Le juge Denis Pelletier

que l'activité partisane est mal vue au sein de la fonction publique fédérale.

Un jugement de la Cour suprême rendu en 1991 a reconnu aux fonctionnaires fédéraux le droit de participer, à divers niveaux, aux campagnes électorales fédérales. En 2011, toutefois, l'Alliance de la fonction publique du Canada et l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada avaient dénoncé un questionnaire en ligne de la Commission de la fonction publique à l'intention des fonctionnaires songeant à se lancer en politique. Ce questionnaire devait leur donner une indication s'ils se qualifiaient ou non. Or, les deux syndicats estimaient que les critères étaient trop sévères et écartaient trop de gens.

Dans la décision de vendredi, la Cour d'appel fédérale note d'ailleurs qu'il ne faudrait pas appliquer les règles de manière telle qu'« aucun fonctionnaire qui transige avec le public de quelque manière que ce soit ne puisse jamais avoir la permission. [...] Il est peu probable que le Parlement avait l'intention de retirer à tous les fonctionnaires publics sauf les plus juniors le droit de se porter candidat à une élection. » Selon M<sup>me</sup> Taman, pour l'élection de 2015, seulement deux fonctionnaires (dont elle) se sont fait refuser le droit de participer comme candidat. Une trentaine d'autres ont eu le feu vert.

L'Alliance de la fonction publique du Canada a salué la décision. « S'il n'y a aucune raison valable pour qu'un employé de la fonction publique ne puisse se présenter aux élections, la Commission ne devrait pas les en empêcher », a fait savoir le président Robyn Benson par courriel.

Le Devoir

DERNIÈRE HEURE  
TENEZ-MOI AU COURANT

Trop de notifications?  
Suivez les sujets qui vous intéressent.

Exclusif à l'application du Devoir.

Téléchargez gratuitement la nouvelle application du Devoir et profitez d'un accès illimité jusqu'au 1<sup>er</sup> mars.

Tenez-moi au courant



OFFERTE PAR  
**FONDS**  
de solidarité FTQ



## ÉDITORIAL

## FINANCES FÉDÉRALES

## 30 ans dans le rouge ?

Si l'on en croit les dernières projections du ministère fédéral des Finances, Ottawa accumulerait les déficits chaque année jusqu'en 2050 en s'en tenant au scénario actuel de revenus et de dépenses. Un constat spectaculaire qui appelle certainement quelques nuances.

Chaque année, le ministère fédéral des Finances ajoute à ses prévisions de court terme des projections à très long terme construites sur la base d'hypothèses, dont certaines sont fiables, d'autres plus spéculatives, voire carrément politiques.

Parmi ces hypothèses, mentionnons la croissance prévisible de la population active et celle du nombre de prestataires de la Sécurité de la vieillesse, la croissance de la productivité et celle du PIB auxquelles il faut ajouter les projections de dépenses et de revenus de l'État comme s'il était éternellement dirigé par le même gouvernement. Spéculation, dites-vous ?

Ces précisions étant apportées, si la tendance actuelle se maintient, comme disent les prévisionnistes, Ottawa enregistrera un déficit compris entre 14 et 30 milliards chaque année d'ici 2050, ce qui ferait passer sa dette de 746 milliards aujourd'hui à 1554 milliards en 2050 !

Il va sans dire qu'une telle projection a de quoi faire bondir l'opposition conservatrice, pour qui le mot déficit est synonyme de cataclysme. D'autant plus que les précédentes projections effectuées sous Stephen Harper laissaient croire à la disparition complète de la dette vers 2038 suivie d'un surplus spectaculaire de 220 milliards en 2050 et une réserve accumulée entre-temps de 1700 milliards...



JEAN-ROBERT SANSFAÇON

Que s'est-il passé en deux ans pour qu'on en vienne à un tel écart dans un scénario concocté par le même ministère ?

La réponse tient évidemment aux hypothèses évoquées plus haut. Côté démographie, les données sont à peu près les mêmes. En revanche, alors que le scénario conservateur misait sur un surplus budgétaire continu à partir de 2015-2016, les libéraux ont choisi de dépenser plus que leurs revenus pour stimuler la croissance, provoquant un effet boule de neige sur la dette à long terme et sur les intérêts à payer chaque année.

Ajoutons à cela une productivité du travail et des revenus pétroliers moins importants que prévu par les conservateurs, des prestations pour enfants plus coûteuses, le maintien de la Sécurité de la vieillesse à 65 au lieu de 67 ans, et nous voilà en 2035 avec un déficit libéral de 39 milliards au lieu d'un excédent conservateur de 50 milliards, l'écart allant en s'accroissant naturellement par la suite.

Rassurons-nous, il s'agit d'un exercice théorique destiné à faire ressortir les tendances inhérentes aux choix politiques effectués par les gouvernements. Alors que les conservateurs voyaient dans la lutte contre le déficit un passage obligé pour nous conduire dans la spirale d'un État fédéral minimal — réduction de services, surplus budgétaires, baisse d'impôt —, l'option libérale nous ramène à l'époque de l'État interventionniste du duo Trudeau-Lalonde.

A première vue du moins. Car il n'est pas certain que le jeune Trudeau suive les traces de son père en matière d'endettement. D'abord, il faut relativiser les chiffres. Même à 38 milliards par année, le déficit ne représenterait que 1% du PIB en 2035. Quant à la dette en pourcentage du PIB, même à 1554 milliards en 2050, elle ne compterait que pour 21% du PIB contre 30% aujourd'hui.

Cela dit, le modèle ne prévoit pas de récession, ce qui est un non-sens absolu. Or, une seule crise majeure suffirait pour faire exploser le déficit de plusieurs dizaines de milliards par année pendant plus d'une décennie.

D'où la sortie publique unanime du monde patronal, la semaine dernière. Et il n'y a pas que les patrons pour s'inquiéter : les électeurs sont aujourd'hui plus sensibles aux mouvements de yo-yo budgétaires des gouvernements qui les font profiter de baisses d'impôt électoralistes aguichantes avant de les jeter à la première occasion dans la fosse aux compressions sauvages.

Puis, ce n'est pas un hasard si les libéraux ont introduit des hypothèses négatives dans le scénario publié quelques jours avant Noël. Même si le résultat apeurant donne des armes à l'opposition, celle-ci est trop désorganisée pour en profiter efficacement. Par contre, le message est sans équivoque pour les provinces : Ottawa n'a pas les moyens de leur transférer plus d'argent en santé. Comme quoi il n'y a rien de plus politique que des projections économiques.

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES  
 Rédactrice en chef LUCE JULIEN  
 Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN  
 Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN  
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER  
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD  
 Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS  
 Adjoint PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY  
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



## L E T T R E S

## Omettre la reconnaissance du français

Dans un éditorial publié samedi dans *Le Devoir*, Manon Cornéliier affirmait : « L'année 2017 marque le 150<sup>e</sup> anniversaire du pacte conclu en 1867 entre deux peuples fondateurs... »

Le mythe qui décrit la Confédération comme un pacte entre deux peuples fondateurs a été créé par Henri Bourassa dans la première décennie du XX<sup>e</sup> siècle. Les pères fondateurs n'en savaient rien. Voir l'essai de Stéphane Paquin, *L'invention d'un mythe: Le Pacte entre deux peuples fondateurs*, publié en 1999.

Parmi les 33 « Pères de la Confédération », il n'y avait que quatre francophones, tous élus de ce qui deviendra la Province de Québec. Les communautés francophones de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve n'ont eu aucun représentant à la Conférence de Québec (1864) qui a établi les termes de la constitution de 1867.

Qui plus est, aucun des délégués francophones n'a demandé à cette conférence que les minorités des autres provinces aient le français reconnu comme une

langue officielle de leur province. Voir Jean-Charles Bonenfant, « Le Canada et les hommes politiques de 1867 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 21, n<sup>o</sup> 3a, 1967, p. 571-596.

Omettre la pleine reconnaissance du français à travers le Canada a été le péché originel à la naissance du Canada, qui nous hantera jusqu'à la rectification partielle de l'Acte constitutionnel de 1982.

Manon Cornéliier ajoute : « *Le sentiment d'insécurité culturelle des francophones est d'ailleurs toujours très vif. [...] 74 % des francophones jugent que le français est menacé au Canada.* »

Le français est menacé dans le reste du Canada, mais pas au Québec. Le critère objectif d'une langue menacée, c'est que la jeune génération retienne cette langue dans une proportion plus faible que la génération des parents. Au Québec, d'après le recensement de 2011, il n'y a aucun signe que la langue se perd ; au contraire, la majorité des immigrants maintenant adopte le français plutôt que l'anglais.

Je lis toujours avec grand respect les éditoriaux de Manon Cornéliier, mais je crois que ce matin elle s'est trompée. Comme quoi la perfection n'est pas de ce monde.

William Johnson  
 Gatineau, le 7 janvier 2017

## Réponse de notre éditorialiste

Monsieur Johnson, Vous avez raison de mentionner que le concept de pacte confédératif, en particulier entre deux peuples fondateurs, est contesté. Son rejet n'est toutefois pas unanime. En fait, même la Cour suprême s'y réfère implicitement dans certaines décisions récentes, comme l'explique bien Sébastien Grammond, constitutionnaliste et professeur de droit à l'Université d'Ottawa, dans un texte paru cet été dans *l'Osgoode Hall Law Journal*. Son exposé est trop étoffé pour le résumer en si peu de mots, mais je vous invite à le lire.

Pour ce qui est des 74 % de francophones qui croient le français menacé au Canada, selon un sondage effectué pour Patrimoine Canada, ce n'est pas une erreur d'en faire état. On peut débattre de la justesse de ce sentiment, mais ce sentiment existe. Promouvoir le bilinguisme individuel et les programmes d'immersion ne peut suffire à le dissiper, ce que vous ne prétendez pas d'ailleurs. À mon avis, il faut une véritable politique de soutien au vivre ensemble en français pour les francophones de tout le pays.

Manon Cornéliier

## L I B R E O P I N I O N

## RÉSOLUTION DU CONSEIL DE SÉCURITÉ SUR LES COLONIES ISRAËLIENNES

## Un camouflet pour Nétanyahou, une gifle pour l'Autorité palestinienne

DAVID COHEN

Ancien haut fonctionnaire fédéral et consultant

La résolution votée par le Conseil de sécurité des Nations unies sur les colonies de peuplement dans les territoires occupés et les principes énoncés par le Secrétaire d'État John Kerry en décembre 2016 pourraient servir de base à une future négociation entre Israël et l'Autorité palestinienne (AP). Les réactions ont été diverses aux États-Unis, en Israël et dans les pays arabes. Le temps nous dira si ces initiatives constitueront des références incontournables dans les négociations futures.

La résolution, passée à l'unanimité avec l'abstention des États-Unis, réitère son appui à la solution de deux États, condamne le terrorisme et les incitations à la violence contre les civils, qualifie les colonies de peuplement en Cisjordanie et l'annexion de Jérusalem-Est comme illégales et appelle la communauté internationale à faire une distinction entre

les territoires de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967. Cette distinction constitue une défaite pour le gouvernement Nétanyahou et la droite israélienne qui se vantent que les colonies sont un fait accompli. La condamnation par le Conseil de sécurité des incitations à la violence contre les civils vise surtout l'AP après la recrudescence des actes terroristes en Israël et les territoires occupés l'an passé et leur glorification par l'AP. Pour le reste, la résolution constitue une victoire pour l'AP, les pays arabes et les organisations progressistes juives en Israël et la diaspora.

Kerry propose que la reconnaissance d'Israël comme État juif soit un des principes fondamentaux dans les négociations de paix entre Israël et l'AP. Ce principe, pourtant reconnu par les Nations unies en 1947 et inscrit dans la déclaration d'indépendance d'Israël, est revendiqué par le gouvernement Nétanyahou comme une des conditions préalables à toute négociation de paix.

Chose remarquable, le principe d'un État juif est maintenant appuyé par les principaux États arabes sunnites de la région. Cette reconnaissance est une victoire pour Nétanyahou et la majorité juive en Israël et un véritable camouflet pour l'AP et la minorité arabe israélienne qui ont toujours refusé le principe d'un État juif.

En fait, la communauté internationale appuie les résolutions des Nations unies contre les colonies. Quant aux principes de Kerry, à part l'appui explicite de quelques pays arabes et occidentaux, il est trop tôt pour juger de leur pérennité.

## Double jeu

Les groupes progressistes juifs et israéliens favorisent la vision de deux États viables, s'opposent à l'expansion des colonies qui menace le caractère juif et démocratique d'Israël et le respect des droits de la personne. Les juifs américains sont aussi en grande majorité contre l'expansion des colonies. Pour le gouvernement Nétanyahou, le gou-

vernement le plus à droite de l'histoire d'Israël, la communauté juive américaine est la communauté qui compte dans la diaspora en raison de sa capacité à fournir des dons importants à Israël et de lobby à l'endroit du Congrès et du gouvernement des États-Unis, le principal allié et pourvoyeur d'aide militaire à Israël. Les organisations juives américaines dites établies, telles AIPAC et la Ligue anti-diffamation, défendent aussi l'idée de deux États, mais rechignent à critiquer Israël sur la question des colonies.

De son côté, Nétanyahou joue un double jeu sur la question des colonies. D'une part, il se dit favorable à la vision de deux États mais en pratique fait tout pour rendre cette vision impraticable comme le pense une forte minorité d'Israéliens qui soutiennent surtout les partis d'opposition.

Selon de récents sondages, la gauche/centre gauche sioniste pro-paix en Israël se serait effondrée au profit des partis du centre droit et de l'extrême droite. Ces mouve-

ments donnent de plus en plus de place au religieux au détriment du laïc et de la défense des droits démocratiques et de la personne. Les tensions se sont fortement accrues entre le judaïsme orthodoxe prédominant en Israël (la religion d'État) et le judaïsme non orthodoxe, surtout réformiste, plus libéral et minoritaire en Israël, mais prédominant aux États-Unis. La communauté juive américaine n'aura jamais été aussi divisée sur Israël depuis la résurgence de la droite/extrême droite israélienne expansionniste et messianique (droit de retour sur les terres bibliques).

## Trump

Cependant, Nétanyahou demeure bien en selle au gouvernement même s'il pourrait être menacé personnellement, car il fait l'objet d'une enquête pour une question de cadeaux illégaux, mais aucune accusation n'a été portée à ce jour.

Le président désigné Trump, sympathique envers Nétanyahou et la droite israélienne, devrait en principe être plus favo-

nable à Israël sur la question palestinienne que l'aura été le gouvernement Obama même si ce dernier aura fourni la plus importante aide militaire de son histoire à Israël. Il a critiqué le gouvernement Obama, tout comme le Congrès américain et les organisations juives américaines établies, pour son manque de soutien à Israël au conseil de sécurité.

La distinction entre territoires d'Israël et territoires occupés pourrait-elle avoir pour conséquence d'encourager de nouvelles initiatives internationales telles que celles entreprises par l'Union Européenne sur l'étiquetage et les accords commerciaux qui discriminent les colonies ? Trump sera-t-il un élément facilitateur dans la région ou sera-t-il un agent perturbateur comme son appui éventuel à l'expansion des colonies et leur annexion partielle par Israël ou au déménagement de l'ambassade des États-Unis à Jérusalem dont le statut reste à négocier ? Les prochaines années nous le diront.

## IDÉES

50<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DES CÉGÉPS

## D'une sélection à l'autre

RÉJEAN BERGERON

Professeur de philosophie

**L**es cégeps ont été créés en 1967 pour démocratiser l'accès aux études supérieures. Pour une question d'équité et de justice sociale, on a transformé le modèle élitiste et sélectif qui existait à l'époque afin de permettre à ceux et celles qui venaient de milieux modestes ou défavorisés de parfaire leurs études et leur formation lorsqu'ils avaient le talent et les capacités pour le faire. Du point de vue de l'accessibilité et de la diplomation, on peut affirmer aujourd'hui que le pari a été gagné haut la main: le cégep comme institution est une grande réussite.

Mais en tant qu'enseignant qui œuvre au niveau collégial, je veux ici montrer du doigt une situation inquiétante et triste. Les étudiants qui font leur entrée au cégep sont loin d'être égaux en ce qui a trait à la préparation pour entreprendre et réussir leur formation collégiale. Trop d'entre eux commencent leurs études collégiales avec de graves problèmes en matière de lecture, d'écriture et de compréhension de textes. Sans ces aptitudes et faute aussi d'un vocabulaire et de repères culturels convenables, ils peinent à comprendre la matière enseignée, mais aussi à construire, à structurer et à exprimer une pensée claire et cohérente. Pour le dire autrement, trop d'étudiants arrivent au cégep mal préparés, parfois démunis, sans les bases nécessaires pour entreprendre des études collégiales. Quiconque enseigne au cégep pourrait en témoigner, mais très peu le font toutefois, ce sujet étant presque tabou dans la communauté.

Comment expliquer une pareille fracture, la présence de tels écarts à l'intérieur d'un même groupe d'étudiants? Les raisons que je pourrais invoquer sont nombreuses. Je vais en retenir deux.

La première porte sur les effets néfastes que la réforme de l'éducation, mise en place dans les années 2000, a pu avoir sur les différentes cohortes et en particulier chez les étudiants issus des milieux défavorisés ou avec des pro-

blèmes particuliers. En misant sur des méthodes centrées sur la découverte et la réalisation de projets, et sur le développement des compétences de l'élève au détriment des connaissances, cette réforme a pénalisé l'ensemble des élèves, mais encore plus sévèrement ceux qui provenaient de milieux défavorisés ou avec des problèmes d'apprentissage. Les recherches montrent que les méthodes d'instruction directe donnent de meilleurs résultats que les formes de pédagogie de la découverte.

## École à trois vitesses

Dans un contexte où le redoublement est devenu presque inexistant aux niveaux primaire et secondaire et face à la concurrence et à la chasse aux «clients» auxquelles se livrent les institutions collégiales dans le réseau, la présence de cette fracture dans nos salles de cours, en ce qui a trait à la qualité de la préparation des étudiants pour entreprendre des études au cégep, devient alors plus facile à comprendre.

Mais je crois que la sélection des étudiants qui se fait à l'intérieur de notre système d'éducation au secondaire par les écoles privées, mais aussi dans le réseau public, et ce, par l'intermédiaire des différents programmes à projets particuliers, contribue pour beaucoup à la présence de cette fracture chez les étudiants qui font leur entrée au cégep. Cette concurrence que se livrent ces institutions d'enseignement finit par transformer le monde de l'éducation en un immense marché à l'intérieur duquel on s'arrache les étudiants-clients talentueux. Le résultat? Une école à trois vitesses. Les écoles privées d'un côté, celles à projets particuliers de l'autre et toutes ces écoles publiques «bien ordinaires», qui certains qualifient d'écoles «poubelles», qui auront à prendre en charge les élèves vulnérables dont les parents n'ont pas les moyens de rouler en première ou en seconde vitesse.

C'est d'ailleurs cette situation et ses effets pervers que déplore le Conseil supérieur de l'éduca-

tion (CSE) dans un rapport intitulé *Remettre le cap sur l'équité*. Ainsi, on y souligne que cette concurrence mercantile et déloyale, qui a toutes les allures d'une forme de «ségrégation» à l'intérieur de notre système d'éducation, perpétue le cycle de la pauvreté au lieu de le briser, reproduit les inégalités sociales au lieu de les combattre et encourage l'exclusion sociale par l'homogénéisation des classes alors qu'un système sain devrait plutôt privilégier la mixité. Sur ce dernier point, le CSE précise que «de nombreuses recherches ont montré que les groupes hétérogènes sont à la fois les plus efficaces et les plus équitables. En effet, sur le plan scolaire, la tendance à l'homogénéisation des classes ne compte pas de façon significative pour les élèves qui apprennent facilement. En revanche, elle est particulièrement défavorable à ceux qui sont plus vulnérables». Pas surprenant, face à tout ceci, que le Québec, au dire du CSE, ait dorénavant le réseau scolaire le plus inéquitable au Canada.

J'ose soulever l'hypothèse que la réforme de l'éducation et ce système de sélection qui se joue dorénavant sur une grande échelle au niveau secondaire ont des effets directs sur la composition de nos classes au niveau collégial et expliquent en partie cette fracture que je constate régulièrement dans mes salles de cours.

Le Québec aura-t-il fait une révolution tranquille en matière d'éducation dans les années soixante pour en arriver à cette triste situation en 2017? Aurons-nous, comme société, combattu les inégalités sociales pendant tout ce temps pour les laisser à nouveau s'installer insidieusement dans notre réseau d'enseignement? Dans le cadre du 50<sup>e</sup> anniversaire de la fondation du réseau des cégeps, je crois que cette question mérite une réflexion en profondeur suivie de gestes concrets afin de corriger la situation. Ce serait une belle façon de célébrer l'héritage que nous ont légué les architectes de cette grande institution qu'est le cégep.

Cette concurrence que se livrent ces institutions d'enseignement finit par transformer le monde de l'éducation en un immense marché

## Des nouvelles périssables?

PIERRE TRUDEL



**L**es informations publiées en ligne devraient-elles disparaître au bout d'un certain temps? A une époque où on a l'impression que les documents publiés en ligne y persistent indéfiniment se pose de plus en plus la question de savoir si la loi doit «forcer» à l'oubli.

Étant donné que la puissance des moteurs de recherche procure une capacité sans précédent de retrouver des informations anciennes, certains préconisent que les lois forcent à occulter certaines informations. La difficulté est de déterminer comment assurer que cette censure des informations anciennes ne viole pas le droit fondamental de rechercher librement des informations. C'est pourquoi le sort réservé aux demandes de faire supprimer des informations licitement publiées dans les médias suscite des inquiétudes chez ceux qui sont attachés au droit du public à l'information.

## En Europe

Les juridictions européennes postulent que les autorités publiques ont la légitimité pour déterminer qu'une information licitement en ligne ne sert plus l'intérêt public. Au nom d'une vision englobante du droit à la vie privée, on donne suite aux demandes de censure émanant principalement de gens qui estiment qu'ils ont un passé public qu'il vaut mieux occulter.

On ne voit pas de problème à ce qu'une autorité publique évalue la légitimité du maintien en ligne de documents publics archivés. Invoquant la persistance de l'information dans l'environnement-réseau, la réglementation européenne reconnaît un droit de forcer à l'effacement de documents publics licites de même que les liens hypertextes qui y conduisent. Un tel droit prévaut sans nécessité de démontrer que ces documents violent les lois.

Le nouveau règlement européen (en vigueur cette année) obligeant les moteurs de recherche à effacer les liens vers des documents licites a soulevé de vives inquiétudes. Bien plus, en 2014, le plus haut tribunal européen a reconnu à un citoyen espagnol le droit d'exiger la suppression des résultats de recherche menant à un avis public dont la diffusion était pourtant exigée par la loi.

L'été dernier, un tribunal italien a considéré qu'un article de journal publié en ligne devient périmé au bout d'une période de deux ans. Les nouvelles seraient sujettes à péremption comme le lait, le yogourt ou les gâteaux! Une fois périmées, les nouvelles peuvent être purgées des sites des journaux!

La plus haute cour belge admet que les juges ont la faculté d'évaluer si l'information publiée il y a plusieurs années est d'intérêt public. Elle reconnaît à un médecin le droit de faire censurer les archives d'un journal relatant ses frasques anciennes. Le fait que le requérant exerce une profession supposant une responsabilité envers le public ne pèse pas lourd.

Cette inquiétante tendance reflète une vision privilégiant le droit à la vie privée sur le droit du public à l'information.

## La tradition nord-américaine

Dans la tradition nord-américaine, il y a une extrême réticence à laisser les autorités publiques décider du bien-fondé de maintenir des informations dans l'espace public même si elles ne sont plus d'actualité. La divulgation de faits publics portant sur une personne jouit d'une importante protection constitutionnelle. Aux États-Unis, la loi ne peut interdire la divulgation de faits privés présentant un intérêt public légitime. On reconnaît que la liberté d'expression confère aux médias une importante marge d'appréciation aux fins de déterminer l'intérêt d'une information à titre de nouvelle.

Ce type de raisonnement attache beaucoup d'importance aux inhibitions qui peuvent résulter d'une règle qui punit la diffusion d'informations portant sur des faits publics. Cela n'empêche pas qu'en certaines situations, l'oubli constitue une valeur qui peut légitimement justifier des mesures de suppression de l'information.

Des mécanismes spécifiques portant sur les renseignements de crédit, la faillite, la délinquance des jeunes prévoient l'occultation d'informations. Ces mesures visent à protéger les individus des stigmates associés à leurs comportements passés, mais elles ne vont pas jusqu'à créer une obligation d'effacer les informations publiques comme les archives des médias.

## Au Canada

En droit canadien, il faut que le rappel du passé soit abusif pour qu'il puisse être censuré. Donc pas question d'ordonner l'effacement des archives des journaux simplement pour cause d'inconfort. La Cour suprême a reconnu que les hyperliens vers des documents tels que ceux livrés par un moteur de recherche n'engagent pas, en principe, la responsabilité de celui-ci. Ce n'est donc pas une faute de diriger vers des documents tant qu'on ne sait pas qu'ils contreviennent à la Loi. De même, la législation québécoise limite la responsabilité de ceux qui diffusent des liens vers un contenu licitement en ligne.

## Marie Rollet: être femme et pionnière

SOPHIE IMBEAULT

Historienne

**A** Québec, dans le parc Montmorency, un monument est consacré à Louis Hébert. Au pied se trouvent Marie Rollet, ses trois enfants et son gendre, Guillaume Couillard.

En 2017, cela fait 400 ans qu'ils sont venus s'installer à Québec. Dans les célébrations à venir, espérons que Marie ne sera pas oubliée. Des bribes de sa vie nous sont parvenues. Des historiens lui ont accordé quelques lignes où elle figure en second plan, comme la femme de l'un des premiers colons de la Nouvelle-France. N'était-elle que cela?

Cette Parisienne, née vers 1580, est la fille de Jean Rollet, canonier du roi, et d'Anne Cogu. Elle s'unit à Louis Hébert, fils de Nicolas Hébert, épicier et apothicaire, et de Jacqueline Pajot, vers 1601-1602 à Saint-Germain-l'Auxerrois. Aussi né à Paris vers 1575, Louis Hébert a 27 ans et est apothicaire.

Le couple habite Saint-Germain-des-Prés, siège de la puissante corporation des apothicaires, où Marie met au monde Anne (vers 1602-1619), Guillemette (vers 1608-1684) et Guillaume (1614-1639). Ces naissances sont espacées au rythme des absences de Louis, parti en Nouvelle-France avec Samuel de Champlain.

## Le Nouveau Monde

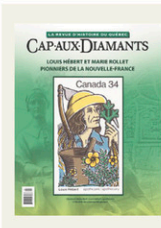
Ils sont mariés depuis environ 4 ans quand Louis part la première fois pour Port-Royal. Il signe une procuration générale en sa faveur devant notaires le 24 mars 1606. Le 8 août, Marie vend leur maison du chemin de la Petite-Seine à Marguerite de Valois pour un peu plus de 2000 livres. Où s'installe ensuite la famille?

En 1617, Champlain est à Paris. Il y rencontre Louis et lui obtient un contrat avec la Compagnie du Canada pour défricher la terre et exercer son métier d'apothicaire en Nouvelle-France. Toute la famille sera logée et nourrie.

Hébert vend sa maison. Marie participe sans doute à la décision, les enfants étant mineurs. Elle doit



Une statue commémore la vie de Marie Rollet dans le parc Montmorency.



## Des idées en revues

Chaque mardi, *Le Devoir* offre un espace aux artisans d'un périodique. Cette semaine, nous vous proposons un extrait du dernier numéro de la revue *Cap-aux-Diamants* (hiver 2017, n° 128).

s'assurer de ne pas les exposer à des dangers simplement pour satisfaire les passions de son mari. Louis souhaite s'installer en Amérique depuis son premier voyage. Ils ont eu 11 ans pour réfléchir.

À Honfleur, la famille constate que les conditions d'engagement sont moins intéressantes que prévu. Hébert signe tout de même le 6 mars 1617 le contrat qui les lie pour 2 ans. Le 11, Louis, Marie, leurs enfants, son frère Claude et leur domestique Henri, embarquent sur le Saint-Étienne. Champlain, François Gravy et le père Le Caron sont aussi à bord.

Après une difficile traversée de 3 mois, le navire arrive à Tadoussac à la mi-juin. Ils auraient ensuite

remonté le fleuve en barque et seraient arrivés à Québec en juillet. Une maison est rapidement construite près des actuelles rues Sainte-Famille et Couillard. Marie assiste son mari dans ses tâches d'apothicaire et de cultivateur. Elle joue aussi un rôle important dans la société française naissante, accueillant Hélène Boullé ou étant marraine d'Amérindiens et d'Amérindiennes lors de leur baptême catholique. Marie sait lire et écrire. Elle ne correspond pas à l'image de la parfaite mère au foyer longtemps mise en avant.

## Remariage

En 1620, le contrat avec la Compagnie du Canada prend fin. Hé-

bert est nommé procureur du roi par Champlain. Marie intègre alors avec lui l'élite administrative. Guillemette épouse Guillaume Couillard de Lespinay l'année suivante, le 26 août 1621.

Louis décède peu après un accident qui a lieu à l'hiver 1627. Marie hérite de la moitié de ses biens et fiefs, et Guillemette, de l'autre moitié. Il n'y a que 9 ans que la famille est installée à Québec. Cela aurait pu marquer son retour en France. Mais la veuve Hébert reste.

Elle se remarie 2 ans plus tard avec le Normand Guillaume Hubou, le 16 mai 1629. Champlain assiste à l'union. Le couple n'aura pas d'enfant. Ce remariage n'est pas étranger au fait que Marie, chargée d'un fils mineur, doit trouver un appui en ces heures fatidiques de famine et d'attaques iroquoises. De plus, les frères Kirke menacent de déposséder la France du Canada au nom du roi d'Angleterre.

Québec tombe entre les mains des Anglais en juillet 1629. La famille Hubou-Couillard possède plusieurs arpents en culture. Champlain leur suggère de faire la récolte à venir. Marie, son second époux, son fils, sa fille et son gendre sont parmi les seuls à demeurer à Québec. Après le retour des Français en 1632, c'est dans la maison de Marie que la première messe sera célébrée.

Âgée de 69 ans, Marie est inhumée à Québec le 27 mai 1649. Première Européenne à s'installer en Nouvelle-France, à en cultiver le sol, elle enseigne aux enfants et tisse des liens avec les Amérindiens. Une vie hors du commun. Elle peut revendiquer sans gêne, comme Louis Hébert, le titre de pionnière. Elle reste lors de moments critiques et passe une trentaine d'années à Québec.

Personnage incontournable d'une colonie naissante, Marie Rollet s'est fait un nom. Donnons à cette femme inspirante, ancêtre de milliers de Québécois, dont le premier ministre Couillard, la place de premier plan qu'elle mérite.

Des commentaires? Des suggestions pour *Des idées en revues*? Écrivez à [arobitaill@ledevoir.com](mailto:arobitaill@ledevoir.com) et à [dnoel@ledevoir.com](mailto:dnoel@ledevoir.com).

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Véronique Chagnon et Louis Gagné (adjoints à la direction de l'information), Antoine Robitaille et Guy Taillefer (éditorialistes, responsables de la page Idées), Michel Garneau (caricaturiste), Jacques Nadeau (photographe), Olivier Zaida (recherche photos); information générale: Isabelle Paré (chef de division), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Jessica Nadeau, Philippe Orfall et Karl Retitto-Parazzelli (reporters); information politique: Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélaïr-Cirino et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter), Julie Carpentier (pupitre); information culturelle: Catherine Lalonde (reporter culturel), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), François Lévesque et Caroline Montpetit (reporters), Benoit Munger et Philippe Papineau (pupitre); information économique: Gérard Bérubé (chef de division), François Desjardins et Eric Desrosiers (reporters), Gérald Dallaire (pupitre); information internationale: Sophie Chartier et Jean-Frédéric Légaré-Tremblay (pupitre); section art de vivre: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); Loïc Hamon (cahiers spéciaux); équipe internet: Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier et Geneviève Tremblay (pupitre), Martin Blais, Annabelle Caillou, Justine Daneau, Florence Sara G, Ferraris et Coralie Mensa (assistants); correction: Andréanne Bédard, Isabelle Dowd, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (secrétaire), Laura Pelletier et Arnaud Stopa (commis), Claire Parent (secrétaire), Éveline De Varennes, Amel Elimam, Caroline Filion, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Sebati (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais (coordonnatrice), Laurence Hémond (secrétaire). PRODUCTION Bruno Dubois, China Marsot-Wood, Yannick Morin et Nathalie Zématis. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur web), Jean-François Côté (analyste programmeur), Osvaldo Casas (technicien informatique). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Catherine Gentilcore (coordonnatrice du service à la clientèle), Sébastien Beaupré, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Ginette Rouleau et Isabelle Sanchez. ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Mélisande Simard (adjointe administrative et responsable des ressources humaines), Florentina Draghici et Véronique Pagé.



ADRIAN WYLD LA PRESSE CANADIENNE

Chrystia Freeland quitterait le Commerce international pour les Affaires étrangères.

## REMANIEMENT

SUITE DE LA PAGE 1

par Jean Lapierre, mais M. Dion avait refusé. Il l'avait plutôt envoyé gagner ses galons dans Poutineau, représenté par le bloquiste Vivian Barbot, où il avait même dû se battre pour remporter l'investiture.

Toujours selon La Presse canadienne, c'est l'actuelle ministre du Commerce international, Chrystia Freeland, qui le remplacerait. Ancienne journaliste économique, M<sup>me</sup> Freeland a vécu à la fois à New York et à Moscou, et parle plusieurs langues. Elle a cependant écrit un livre, *Pluto-crats*, sur les milliardaires de ce monde, ce qui la campe dans un rôle de «gauchiste» qui pourrait mal passer aux yeux du nouveau gouvernement américain de Donald Trump.

Selon La Presse canadienne, le remaniement impliquerait également la ministre des Institutions démocratiques, Maryam Monsef, très critiquée pour sa gestion de la future réforme du mode de scrutin, et la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail, MaryAnn Mihychuk, qu'on a très peu vue. Patty Hajdu, à la Condition féminine, pourrait obtenir une promotion. François-Philippe Champagne, le député de Saint-Maurice-Champlain, ferait son entrée au cabinet. Quant au ministre de l'Immigration, John McCallum, il pourrait quitter la vie politique, et certaines sources suggèrent qu'il sera nommé ambassadeur en Chine. Le nom de Marc Garneau a également été évoqué.

Le Devoir

## MOURIR

SUITE DE LA PAGE 1

vant des soins palliatifs. La proportion était de 0,6% entre décembre 2015 et juin 2016.

Le nombre de demandes s'accroît dans tous les établissements où les données sont publiques. C'est particulièrement vrai au CISSS de la Mauricie-Centre-du-Québec, au CIUSSS de l'Est, à Montréal, au CIUSSS de la Capitale-Nationale et au CISSS de Laval, établissements où le nombre de demandes a plus que doublé entre juin et décembre.

Les refus sont aussi plus fréquents. Ce sont 37,6% des demandes n'ont pas abouti à l'administration de l'AMAM. Ce taux était de 33,7% entre décembre 2015 et juin 2016.

Pour 11% des demandes, l'évaluation a conclu que le patient n'était pas admissible selon les critères de la loi.

Pour près de 20% des demandes, l'état du patient s'est vraisemblablement détérioré avant que sa volonté puisse être respectée, puisque le patient est décédé, est devenu inapte ou a reçu la sédation palliative continue.

Moins de 4% des patients ont changé d'avis.

### Un changement de mentalité

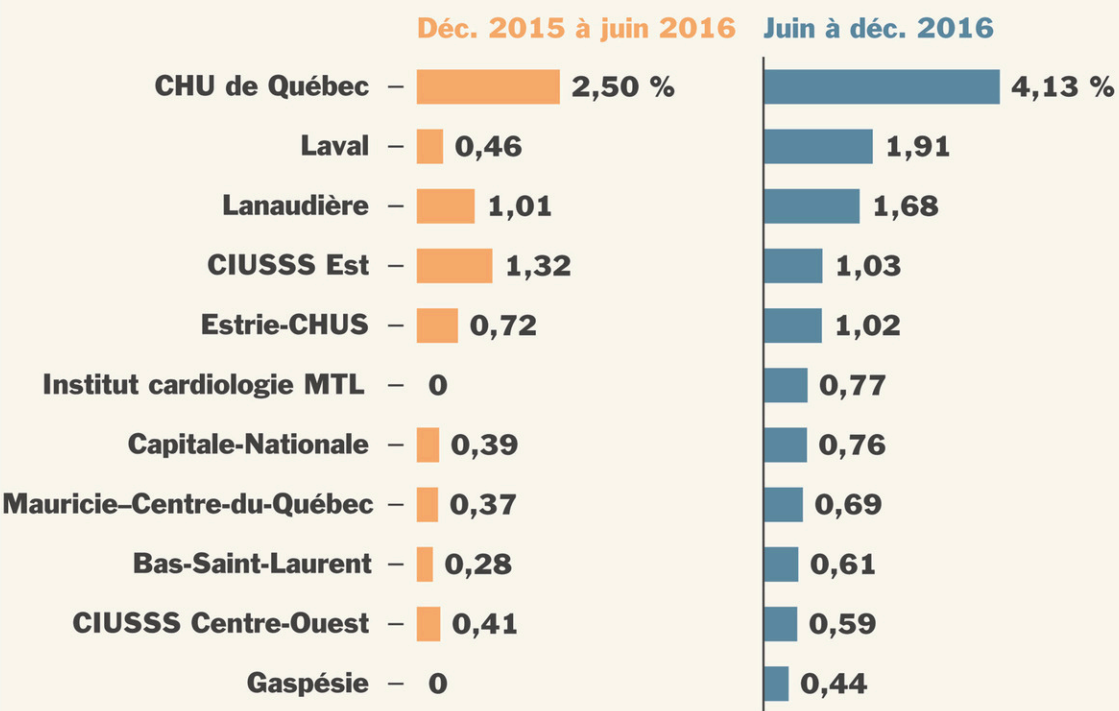
Le Dr Alain Naud n'est pas surpris que de plus en plus de patients demandent l'AMAM. «C'est mieux connu des patients, des familles et des soignants», explique l'omnipraticien qui pratique en soins palliatifs au CHUQ. Le Dr Naud est un des rares médecins à avoir parlé publiquement de sa pratique de l'AMAM. «L'AMAM répond à une demande et à un réel besoin pour les malades en fin de vie», dit-il.

Il croit qu'un changement de mentalité s'opère, graduellement. «Les patients savent un peu plus quels sont leurs droits. Les résistances qu'il y avait dans certains milieux s'amenuisent tranquillement», observe-t-il. Selon lui, ce n'est pas toujours parce que les délais sont indus que certains patients décèdent après leur demande, sans avoir reçu l'AMAM. Il observe que dans quelques cas, on observe des patients qui font la demande et décèdent naturellement le lendemain, comme s'ils étaient apaisés.

Dans les autres pays où l'AMAM a été légalisée, de 2 à 4% des mourants en font la demande, rappelle-t-il.

Le fait que les cas de demandes non administrées ne soient révisés d'aucune manière est la plus grande faille actuellement, déplore le Dr Naud. «C'est inconcevable qu'on ne se

## Hausse de l'aide à mourir



Le tableau montre le pourcentage de patients qui ont reçu l'aide à mourir par rapport au nombre de patients en soins palliatifs.

penche pas sur les refus, dit-il. Comment s'assure-t-on que les patients, par exemple, ont retiré leur demande de façon libre et éclairée? Les médecins qui refusent des demandes n'ont rien à justifier. C'est inadmissible. Il y a eu assez de reportages qui ont démontré que les dérapages ne surviennent pas lors de l'administration de l'AMAM, mais dans les entraves à l'accès à ce soin.»

Un an après l'entrée en vigueur de la loi, sa plus grande satisfaction est de maintenant pouvoir répondre aux désirs des patients qui vivent de grandes souffrances. «La reconnaissance des patients et des familles... Ce sont des moments de grande émotion. J'ai vu des patients décéder en chantant leur chanson favorite. Pour un autre, on avait fait venir un pianiste dans la chambre, il a joué les demandes du mourant. J'ai vu une AMAM où il y avait 20 proches dans la chambre. Des fils qui sont arrivés en complet pour rendre hommage à leur père. La mort reste un moment difficile, mais c'est aussi un moment de grande humanité.»

### Révisions nécessaires

Le secrétaire du Collège des médecins du Québec (CMQ), le Dr Yves Robert, croit que le doute levé par l'adoption de la loi fédérale, en juin, a pu contribuer à la hausse des demandes.

«Maintenant, il n'y a plus aucun doute sur la légalité de l'AMAM», explique-t-il.

Tous les cas semblent avoir été faits en conformité avec la loi. La Commission des soins de fin de vie renvoie au CMQ les cas où elle s'interroge. «À première vue, avec les informations disponibles à ce moment-ci, les cas étaient conformes», indique le Dr Robert. Des dossiers sont toujours en cours d'analyse.

Le Dr Robert confirme que l'ordre professionnel révisé actuellement son guide d'exercice sur l'aide médicale à mourir à l'intention des soignants. «On tente de concilier la loi fédérale et la loi québécoise, qui est plus restrictive», explique-t-il. Une rencontre avec la ministre de la Justice Stéphanie Vallée doit aussi avoir lieu à ce sujet.

Le Devoir



SCOTT OLSON AGENCE FRANCE-PRESSE

Les gens ont fait la queue pendant plusieurs heures, samedi, afin d'obtenir un laissez-passer pour le discours d'adieu du président Barack Obama.

## ADIEUX

SUITE DE LA PAGE 1

Pareil discours n'a pas souvent été livré en public par des présidents sortants. Mais le président Obama, orateur hors norme, apprécie les bains de foule et le caractère parfois improvisé que force ce type d'expérience. Il prendra donc la parole à Chicago devant un auditoire auquel des billets ont été distribués gratuitement samedi matin, selon le principe du premier arrivé, premier servi.

Très tôt samedi, la file pour obtenir ces places était considérable, comme s'il s'agissait en fait d'un concert populaire. La foule était telle que, dès 7 h du matin, les policiers prévenaient ceux qui continuaient d'arriver qu'ils attendraient en vain d'obtenir une place, vu le nombre de sièges limités.

Le président Obama parlera depuis le McCormick Place, le plus grand centre de congrès du pays. La salle de théâtre de ce complexe compte un peu plus de 4200 places. Flairant la bonne affaire, les revendeurs illégaux n'ont pas tardé à entrer en scène. Le Chicago

Tribune indique que des billets pour cette dernière prestation officielle du président Obama sont proposés à 5000\$ chacun.

### Protocole

Si les Obama apparaissent singuliers dans la lignée des familles présidentielles, ils se sont toujours montrés très à cheval sur le principe du respect le plus strict des traditions protocolaires et sur le sérieux qu'il convient d'accorder à la livraison des discours officiels. Il ne devrait donc pas en être autrement pour cet ultime discours du président sortant.

Le dernier discours du président américain constitue un exercice obligé, une longue tradition qui obéit à des codes qui puisent aux origines d'un exercice inauguré par les adieux publics de George Washington en septembre 1796. Il s'agit d'ordinaire d'une suite de considérations sur le bilan général du président, de remerciements pour ses proches collaborateurs et de marques de confiance obligées à l'égard du successeur.

Ces discours d'adieu rappellent aussi d'ordinaire les fondements solides de la démocratie américaine afin de faciliter la transition, tout en défendant poliment mais énergiquement un bilan envisagé comme une direction à poursuivre.

Le 11 janvier 1989, dans son dernier discours, Ronald Reagan rappelait qu'«il y a une grande tradition d'avertissements dans les adieux présidentiels». Chacun y va en effet de recommandations appuyées par l'expression d'un bilan personnel magnifié.

Mais il ne s'est guère trouvé jusqu'ici, dans la longue suite des successions présidentielles, des tensions de fond aussi perceptibles que celles qui marquent ce passage difficile à l'ère Trump. Les circonstances propres à cette transition hors norme vont faire en sorte que le discours du président Obama sera à tout le moins plus scruté que jamais.

### Tradition

Reste que les discours d'adieu sont d'ordinaire sans histoire et très polis. Qui se souvient du dernier discours officiel livré par George W. Bush, le 16 janvier 2009? Bush fils y rappelait avec beaucoup d'élégance que «dans cinq jours», à la date d'entrée en fonction de Barack Obama, «le monde sera témoin de la vitalité de la démocratie américaine». Le président sortant ajoutait que c'était une tradition aux fondements du pays que «la présidence soit relayée à un successeur choisi par vous, le peuple américain». De son succes-

seur, George W. Bush ajoutait même ceci: «Debout sur les marches du Capitole se tiendra un homme dont l'histoire reflète la promesse tenace de notre terre. Il s'agit d'un moment d'espoir et de fierté pour notre nation.»

Bill Clinton avait pour sa part ouvert la porte de la Maison-Blanche à son successeur à l'occasion d'un dernier discours prononcé le 18 janvier 2001. Clinton y insistait beaucoup sur l'importance des efforts qu'il avait accomplis pour réduire la taille du gouvernement et mener la chasse aux déficits, insistant pour dire qu'il s'agissait de la bonne voie à suivre. Clinton terminait tout de même avec une formule rassembleuse usuelle: sa famille et lui se joignaient à tous les Américains pour offrir leurs meilleurs vœux au nouveau président «pour mener la marche de la liberté dans ce nouveau siècle».

En 1796, dans son texte considéré comme fondateur, le général Washington concluait sa présidence en indiquant pour sa part que «l'amour de la liberté est si profondément gravé dans vos cœurs qu'aucune recommandation de ma part n'est nécessaire pour fortifier en vous ce penchant». Il en fera tout de même pendant plusieurs pages!

Le Devoir

## LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 1265, rue Berri, 8<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 ☎ Berri-UQAM Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



### La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541  
Par courriel redaction@ledevoir.com

### Publicité

Au téléphone 514 985-3399  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305  
Par télécopieur 514 985-3390

### Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344  
Par courriel avisdev@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3340

### Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322  
Par télécopieur 514 985-3340

### Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559  
Par courriel abonnements@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-5967